



Rennes, le 22 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus Covid-19 en Bretagne : point de situation sanitaire

Point de situation sanitaire à 16h

Le **suivi des cas confirmés** est désormais élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (**test PCR**) effectuées par les laboratoires publics et privés. Les résultats obtenus durant le week-end sont intégrés au communiqué du **lundi**. Concernant les **EHPAD**, les données sont actualisées par Santé publique France deux fois par semaine. Elles sont intégrées dans les communiqués du **mardi** et du **vendredi**.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **20** en service de réanimation (- en 24h)
- **217** autres modes d'hospitalisation (+3 en 24h)
- **1056** retours à domicile (+2 en 24h)

Dans le cadre des prises en charge hospitalière, **242** décès (patients âgés de 48 à 100 ans) sont à déplorer (+1 en 24h).

Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de **2784** (+25 en 24h), ainsi répartis :

- **708** (+5) personnes résidant en Ille-et-Vilaine
- **673** (-) personnes résidant dans le Morbihan
- **609** (+1) personnes résidant dans le Finistère
- **596** (+18) personnes résidant dans les Côtes d'Armor

auxquelles s'ajoutent :

- **131** (+1) personnes ne résidant pas en Bretagne
- **67** (-) personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus

Point de situation EHPAD

- **68** EHPAD ont déclarés au moins 1 cas confirmé testé par PCR (+1 depuis le 19/05/20)
- **69** décès de résidents sont à déplorer au sein des EPHAD (- depuis le 19/05/2020).

Le risque sanitaire est toujours présent : restons vigilants !

Grâce à la mobilisation de tous, le virus recule. Néanmoins, le déconfinement progressif ne doit pas nous inciter à relâcher notre vigilance. Il nous faut impérativement poursuivre la bonne application des gestes barrières et de distanciation physique et les intégrer dans notre vie quotidienne. Seule une vigilance collective permettra d'assurer le bon déroulement de cette nouvelle phase.

Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**

Contacts presse :

Préfecture de région : Morgane Tirel – 02 99 02 11 81 / 06 01 44 07 30 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

J'ai des symptômes du COVID-19

COVID-19

Jour J



Je ressens des symptômes du COVID-19 (toux, fièvre, nez qui coule, perte de goût ou d'odorat)



J'appelle un médecin dès le début des symptômes. Il me prescrit test, masque et arrêt de travail



Je m'isole chez moi
Je porte un masque



Je prends RDV pour un dépistage COVID



Je me présente au lieu d'examen, avec ma carte Vitale, avec ma prescription médicale et avec un masque



Un professionnel de santé me fait le test COVID-19

J +1



Je reçois les résultats de mon test COVID-19



Mon test est positif

Je suis porteur du COVID-19

L'Assurance maladie me rappelle et appelle mes « personnes contact » pour les informer des consignes à suivre



Mon test est négatif

Je ne suis pas porteur du COVID-19

Je m'isole chez moi jusqu'à ma guérison complète
Si mes symptômes s'aggravent, j'appelle le 15 (ou le 114)

Fin de l'isolement : je ne suis plus isolé et peux sortir de mon domicile en respectant strictement les gestes barrières

Je romps l'isolement uniquement en cas de test négatif ou après guérison

COVID-19 : où se faire dépister en Bretagne ?

Les prélèvements PCR sont effectués sur **prescription médicale uniquement**, d'un médecin ou d'une autorité sanitaire qui assure le suivi des personnes contacts (Assurance maladie ou Agence régionale de santé).

Le week-end et les jours fériés, les sites de prélèvement COVID-19 demeurent mobilisés pour tester les personnes symptomatiques et les cas contacts, assurant un suivi 7j/7.

Pour connaître les sites de prélèvement les plus proches du domicile, les populations peuvent accéder au site dédié [Santé.fr](https://www.santefr.fr)

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

Contacts presse :

Préfecture de région : Morgane Tirel – 02 99 02 11 81 / 06 01 44 07 30 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

ARS Bretagne : Elisabeth Lagadec-Fethaddine – 02 22 06 72 28 – elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr